DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LYON

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
Art L2121-2		
code des collectivités	35	
territoriales:		

Séance du : 23 juillet 2020

Compte-rendu affiché le 24 juillet 2020

Date de convocation

du Conseil Municipal: 17 juillet 2020

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Mohamed GUOUGUENI, Pascale ROTIVEL, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération: 07.2020.042

Transmis en préfecture le :

24 juillet 2020

Membres absents excusés à la séance :

Ikrame TOURI, Frédéric RAGON, Eric VALOIS, Coralie TRACQ, Roland CRIMIER, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs:

Ikrame TOURI à Sonia MONFORT, Frédéric RAGON à Claudia VOLFF, Eric VALOIS à Jacky BÉJEAN, Coralie TRACQ à Yamina SERI, Roland CRIMIER à Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR: Madame Françoise BÉRARD

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances publiques présentées lors du

rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2020 qui a fait l'objet d'un débat et d'un vote par le conseil municipal le 25 février 2020, ont été frappés par la crise sanitaire sans précédent qui a affecté le monde entier.

I - UNE CRISE SANITAIRE SANS PRÉCÉDENT AFFECTANT LE BUDGET 2020

A - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et lutter contre la propagation du virus, le Parlement a adopté la loi n° 2020 - 290 le 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire pour deux mois soit jusqu'au 23 mai, état d'urgence reconduit le 11 mai jusqu'au 10 juillet.

La première phase de cet état d'urgence s'est traduite par un confinement immédiat de la quasi totalité de la population engendrant ainsi une chute brutale des activités voire la fermeture de nombreux établissements publics et privés.

Les conséquences économiques de l'épidémie sont donc brutales, combinant une baisse générale de la production et une baisse de la consommation.

Les effets de cette crise vont affecter tous les acteurs sociaux, économiques, publics et privés sur l'ensemble du territoire. De manière synthétique, l'INSEE dans sa note de conjoncture Auvergne Rhône Alpes du mois de mai, a précisé que l'activité économique française serait en baisse de 33% par rapport à une situation normale avec un chômage en hausse de près de 9 % en mars dernier. Le confinement a également eu des conséquences sur le tourisme, la culture, le secteur de l'hôtellerie-restauration, la mobilité et le trafic, la consommation d'électricité... Dans son point de conjoncture national du 7 mai, l'INSEE a relevé toutefois qu'une légère reprise s'amorce dans l'industrie et la construction» avec «une reprise économique en France et dans le monde (qui) ne sera a priori que progressive».

Au-delà des aspects économiques, s'ajoutent des aspects sociétaux et la crise sanitaire, parce qu'elle affecte le système de production, touche le marché du travail, donc l'emploi, les salaires, les revenus des ménages.

Elle frappe les populations fragiles et accroît potentiellement les inégalités et déséquilibres (dans le domaine scolaire, de l'accès au numérique, du logement, des violences intra-familiales, ...). La crise est donc multi forme et considérée comme inédite tant par sa nature et que dans son ampleur.

L'État a pris différentes mesures afin d'aider les entreprises à faire face aux répercussions générées par les mesures de confinement sur leurs activités.

Parallèlement s'est construit un ensemble de décisions d'accompagnement pour soutenir le marché du travail (télétravail, chômage partiel, prolongation des droits...).

B- LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La Métropole de Lyon et la Ville de Saint-Genis-Laval ne sont pas épargnées. « Sur la Métropole, plus de 50 % des entreprises interrogées ont une perte de chiffre d'affaire supérieure à 50 % et 69 % des entreprises ont recours au chômage partiel. Les commerces, les secteurs du tourisme, de la culture, des loisirs et de l'événementiel étant les plus durement affectés du fait de la fermeture administrative des lieux accueillant du public (près de 13 000 commerces concernés par exemple)».

Une réaction coordonnée et immédiate des collectivités locales et des différents partenaires a permis de prendre les mesures rendues nécessaires par l'urgence sanitaire.

B - 1 LES MESURES DE LA VILLE

Les mesures d'ordre économique, financières et fiscales

Un accompagnement logistique et matériel est assuré auprès des professionnels par la mise à disposition de locaux pour des professionnels de santé.

La Ville entend aussi prendre des mesures d'ordre économique, financier et fiscal : gratuité temporaire sur les loyers commerciaux dont elle est propriétaire, diminution de la taxe foncière pour les entreprises et les ménages propriétaires.

Les mesures de solidarité

Le confinement affecte particulièrement les populations les plus fragiles. Aussi, la Ville se mobilise pour assurer une écoute, une présence et un soutien à ces persoones.

- Soutien aux associations relais de l'action du CCAS : en doublant exceptionnellement leur subvention.
- Accompagnement scolaire des élèves pour permettre la réussite de tous les élèves : en formalisant un appel à projets de 25 000€ de soutien à la réussite éducative et d'accompagnement à la scolarité.
- Enfin, il a été accordé **la gratuité pour l'accueil des enfants de personnels prioritaires** qui se sont mobilisés pour accomplir leur métier au regard d'une fréquentation modeste et de leur dévouement.

B - 2 L'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La crise sanitaire, le confinement, la fermeture des établissements scolaires accentuent généralement le creusement des inégalités sociales et affectent les plus fragiles. Le CCAS est resté mobilisé pour leur assurer une écoute, une présence et un soutien.

Durant toute la période de confinement, le CCAS a continué ses actions auprès des publics les plus fragiles et en particulier auprès des habitants des résidences autonomies de la commune.

III - Les grands axes du budget primitif 2020

Le vote du budget 2020 devait initialement se tenir après les élections du mois de mars afin de permettre à la nouvelle équipe de le voter. Compte tenu de la crise sanitaire, l'Etat a décidé de modifier le calendrier électoral mais a également pris différentes mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 par notamment l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020.

Une première série de mesures a reporté des dates limites de vote pour les assemblées délibérantes de façon à ce que les élus puissent matériellement voter les délibérations financières obligatoires dans les délais sans prendre de risques sanitaires. Elles ont donc été repoussées du 30/04 au 31/07 ce qui réduit inhabituellement les durées d'application des budgets primitifs.

Une seconde série de mesures a également modifié l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) de façon à ce que l'exécutif de la collectivité puisse décider d'exécuter les dépenses de la section de fonctionnement et d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le budget 2020 tel qu'il avait été préparé et équilibré par la précédente mandature en application du rapport d'orientations budgétaires a été remanié du fait de la crise sanitaire. Les modifications les plus significatives qui lui ont été apportées seront évoqués le cas échéant au sein de chaque partie.

De plus, la réglementation comptable accorde une certaine souplesse dans l'éxécution budgétaire de façon à permettre d'assurer une continuité à l'action municipale et aux services publics. Il en résulte une certaine liberté pour l'exécutif qui peut ainsi dans la limite des crédits prévus pour chaque chapitre comptable choisir soit d'engager les dépenses et les projets prévus en tout ou partie soit de ne pas les exécuter et le cas échéant de substituer d'autres actions,

d'autres projets correspondant aux orientations de la nouvelle majorité municipale. Le budget présenté ci après, compte tenu de ce contexte et de son positionnement dans le mandat, est donc un budget de transition qui permettra toutefois à certains projets d'avancer et de voir le jour.

III - 1 Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2020 avait été conçu avec la volonté de financer les projets d'investissement sans augmenter la pression fiscale et sans recourir à l'endettement. Au vu de la crise sanitaire, le budget a été modifié en réduisant les dépenses et les recettes de fonctionnement ainsi que la pression fiscale communale.

A- <u>Dépenses de fonctionnement</u>

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2020 est de 18,79M€.

		Budget précédent	Réalisé 2019	BP 2020
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 939 992 €	3 534 355 €	3 755 742 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL	10 500 000 €	10 039 215 €	10 578 632 €
014	- ATTENUATION DE PRODUITS	360 000 €	335 077 €	435 000 €
022	- DEPENSES IMPREVUES	15 000 €	0 €	30 000 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 458 256 €	3 304 648 €	3 574 724 €
66	- CHARGES FINANCIERES	290 000 €	258 143 €	275 000 €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 000 €	27 556 €	143 500 €
Total	Dépenses Réelles de Fonctionnement	18 595 248 €	17 498 994 €	18 792 597 €

Les dépenses sont globalement stables et les principales évolutions s'expliquent par l'inscription en 2020 de dépenses incompressibles (organisation des élections municipales et métropolitaines) ou nouvelles qui se sont rajoutées du fait de la crise sanitaire (achat de masques et de dispositifs de protection, produits pour nettoyer les espaces de travail ou d'accueil du public, ...),

Il est significatif de relever dès à présent que les dépenses réelles de fonctionnement progressent peu et que certains chapitres de dépenses seront en diminution.

• Les charges de personnel (chapitre 012)

Le budget 2020 se doit donc d'intégrer certaines contraintes réglementaires et statutaires haussières comme l'impact du double scrutin de mars sur la masse salariale (+30K€) ainsi que les modifications causées par les hausses du SMIC et des cotisations, l'évolution des carrières des agents (glissement vieillissement technicité, avancements décidés en 2019), ainsi que les charges relatives au Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Le PPCR est un mécanisme défini par la loi, revalorisant les cadres d'emploi et les grades, qui permet aux agents de cotiser sur une assiette plus importante, pour la retraite.

La situation personnelle des agents peut également avoir des incidences à la baisse du fait de départs en retraite ou des absences et des maladies de certains agents.

Le remplacement de certains agents en congés longue maladie ou longue durée vient minorer cette dernière précision car il est parfois nécessaire pour maintenir la continuité du service public et engendre une hausse des dépenses qui n'est alors compensée que partiellement par des recettes (remboursement de la sécurité sociale ou de l'assurance).

La crise sanitaire a eu un impact direct mais relatif sur les charges de personnel puisque seules les rémunérations concernant les vacataires n'ont pas été versées du fait de l'annulation de certaines manifestations. Un plan de continuité des activités a été mis en place avec parfois une réallocation des moyens humains vers d'autres fonctions pour assurer la continuité des services publics (aux résidences autonomie) ou le soutien et l'assistance aux habitants (publics en difficulté, distribution de masques).

Les prévisions budgétaires pour 2020 ont intégré quelques recrutements potentiels de manière à répondre aux engagements de la nouvelle majorité municipale et renforcer l'effectif de certains secteurs afin d'accroître l'efficacité des services municipaux.

• Les charges à caractère général (chapitre 011)

Une légère diminution de ces dépenses par rapport au budget 2019 avec une intégration des dépenses incompressibles et exogènes avait été envisagé dès le rapport d'orientations budgétaires.

Les fluides (eau, énergie et électricité et carburants) constituent l'un des premiers postes budgétaires de ces charges puisqu'il représentent 23% du total des prévisions de ce chapitre. Certains des investissements réalisés ou programmés visent à répondre aux besoins des usagers tout en intégrant une dimension environnementale pour contribuer à réduire les consommations (d'eau, d'électricité, de chauffage...) et donc les charges. Il s'agit par exemple de renforcer l'isolation des bâtiments (murs, toitures, ...) d'installer des cuves pour récupérer l'eau, d'optimiser les chaufferies lors de leur remplacement, ...

Un nouveau marché global pour l'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation a été passé pour optimiser la coordination des prestations, réaliser des économies d'énergie, réduire les coûts et améliorer la performance énergétique. Il est à noter à ce titre que du biogaz, le biométhane, est fourni en lieu et place du gaz naturel pour le B612, la Mairie, l'école maternelle Bergier et l'accueil Enfance. De plus, les conditions qui ont été consenties par le fournisseur retenu après appel d'offres permettent au total d'intégrer ce volet durable tout en réduisant les crédits de budget à budget.

La crise sanitaire et notamment le confinement ont affecté le fonctionnement de l'ensemble des services de la ville. L'interruption ou la suppression des activités, des projets ou simplement des services rendus a contribué à réduire les charges puisque les moyens dévolus, pour rendre le service public (restauration scolaire, périscolaire, ...) ou mettre en place les évènements, n'étaient de fait plus nécessaires à minima dans les mêmes proportions. Il en résulte une baisse des achats de fournitures ou de prestations.

La crise a eu également des effets indirects puisque certains services ont également été contraints de modifier leur mode de fonctionnement ce qui a réduit leurs besoins financiers (baisse des charges induites du fait de la fermeture des équipements, arrêt provisoire de la communication « papier », annulation de certaines formations, diminution du prix des matières premières).

A l'inverse la crise a généré quelques dépenses supplémentaires pour assurer la protection des personnes et la continuité des activités. La dépense la plus significative est l'achat de masques à la société Diatex de Saint Genis Laval pour 84 K€.

• Le chapitre des atténuations de produits regroupent la pénalité SRU et le FPIC.

Les atténuations de produits sont en progression (+75 k€) par rapport au budget 2019 du fait de l'augmentation du prélèvement SRU. L'État le calcule en prenant en compte la différence entre le nombre effectif de logements conventionnés sur le territoire de la commune et l'objectif de 25 % de logements. L'augmentation ne s'explique pas par une variation des ratios mais par une moindre déduction en 2020 de subventions à des projets de construction ou de rénovation des habitats conventionnés de la part des partenaires publics ou privés (bailleurs, institutionnels). Des crédits ont été prévus en investissement en 2020 pour permettre à la ville d'avoir la capacité d'agir et de réduire ces charges dans le futur en fonction des projets qui lui seront soumis.

L'État a toutefois pérennisé son choix de ne pas augmenter au niveau national le montant du FPIC. Une très légère variation a été intégrée par rapport aux années précédentes du fait de la bonne santé financière et économique de l'agglomération lyonnaise.

 Les <u>autres charges de gestion courante</u> regroupent principalement les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes. Elles ont été prévues à hauteur de 3,57 millions d'euros.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations continuent d'être un des postes budgétaires majeurs du budget communal (2,38 millions d'euros). Les montants ont été prévus en fonction des projets en cours, des démarches d'optimisation en cours ou envisagés. Les subventions aux associations ont été attribuées lors du conseil municipal du 28 mai sans que la Ville n'ait eu besoin de recourir aux procédures d'urgences déléguant la possibilité à l'exécutif d'attribuer les subventions du fait de la crise sanitaire.

La masse salariale du personnel mis à disposition des budgets annexes est soumise comme chaque année aux mêmes contraintes que celles du budget principal. Elle affecte les prévisions en matière de subventions d'équilibre versées par le budget principal au CCAS et au budget annexe la Mouche. Les flux financiers sont ajustés et en pratique diminués.

	Budget précédent	Réalisé 2019	BP 2020
LA MOUCHE	500 000 €	475 508 €	525 561 €
CCAS	346 978 €	287 603 €	306 910 €

Les prévisions 2020 conjuguées à l'affectation des résultats des deux résidences autonomies permettent au Colombier et aux Oliviers de fonctionner sans nécessiter de financements spécifiques complémentaires de la part du CCAS.

Les <u>charges financières</u> sont de 275 k€ et diminuent par rapport aux budgets précédents (-15 K€ par rapport à 2019 et -60 k€ par rapport à 2017).

Les baisses s'expliquent en partie par des taux d'intérêts (type Euribor 3 Mois) qui restent à des niveaux toujours négatifs ce qui continue de réduire les charges de fonctionnement des emprunts à taux variables.

Les <u>dépenses imprévues</u> ont été doublées et ajustées à 30 k€ en tenant compte des besoins des années antérieures et de la crise sanitaire même si elles restent par nature imprévisibles. Elles peuvent être mobilisées par Madame la Maire par décision entre deux conseils municipaux.

Les <u>charges exceptionnelles</u> intègrent les intérêts moratoires, les annulations de titres de recettes ou de créances facturées aux usagers sur exercice antérieur que la ville est susceptible de payer. Elles comprennent également cette année 25 K€ de subventions exceptionnelles pour répondre à d'éventuels besoins de financement associatifs exceptionnels générés par la crise sanitaire. L'augmentation de ce chapitre s'explique par une augmentation du compte 6718 qui est complètement financée par une hausse de recette du même montant au compte 7711 au sein des recettes exceptionnelles.

Il s'agit de crédits prévus de façon à pouvoir répondre à une demande comptable de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) visant à solder comptablement une opération de travaux assez ancienne, ce qui ne génère par ailleurs aucun coût pour la ville.

B-Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 20,7 M€.

		Budget précédent	Réalisé 2019	BP 2020
013	- ATTÉNUATION DE CHARGES	133 000 €	216 110 €	172 000 €
70	- VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	838 315 €	792 367 €	748 364 €
73	- IMPOTS ET TAXES	16 362 742 €	16 833 360 €	16 370 943 €
74	- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 022 337 €	3 045 126 €	2 894 063 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	367 362 €	364 430 €	353 918 €
76	- PRODUITS FINANCIERS	200 €	192 €	200 €
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	117 600 €	390 679 €	131 100 €
Total R	Recettes Réelles de Fonctionnement	20 841 556 €	21 642 264 €	20 670 587 €

Les recettes sont stables de budget à budget et génèrent un autofinancement suffisant pour financer la section d'investissement sans avoir à recourir à un nouvel emprunt en 2020.

Le chapitre 70 <u>ventes de produits - prestations de services</u> regroupe l'ensemble des recettes perçues en application des tarifs communaux. Certaines prévisions de recettes ont été revues à la baisse du fait des effets de la crise sanitaire (annulations, reports d'activités, fermetures pour les offres culturelles, scolaires, de loisirs, ...).

Le chapitre 73 des *impôts et taxes*

Il est généralement stable de budget à budget (16,3 M€) et demeure le chapitre de recettes le plus important du budget principal même si ses composantes évoluent de façon très différentes.

Libellé	Montant 2020
TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	12 670 632 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 880 612 €
ATTRIBUTION DOTATION SOLIDARITE	247 600 €
FNGIR	184 149 €
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 850 €
TAXE SUR L'ELECTRICITE	434 300 €
TAXE ADDITIONNELLE DROIT MUTATION	910 000 €
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	0 €
DROITS DE PLACE / FOIRE SAINTE CATHERINE	38 800 €
TOTAL	16 370 943 €

Une partie des recettes n'est pas (ou très peu) influencé par le contexte sanitaire comme celles versées par la Métropole de Lyon (Attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire (DSC), Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la taxe sur l'électricité.

D'autres recettes fiscales sont in fine stabilisées en consolidant les contextes locaux et nationaux.

Les droits de mutation sont perçus par les collectivités publiques lorsqu'un bien immobilier (à usage d'habitation ou économique) change de propriétaire. Une partie de cette taxe (1,2%) est reversée aux communes. Le montant de la recette va donc varier en fonction du nombre ou du volume de transactions effectués. L'attractivité de la Ville permet en effet de compenser les diminutions des volumes de transaction qui ont été constatées en général du fait de la crise sanitaire et tout particulièrement du confinement. La prévision budgétaire a donc été

réactualisée à la baisse. Ces recettes ont donc été prévues au budget 2020 (910 k€) en diminution par rapport aux réalisations 2019 (-23%) mais en légère progression par rapport aux prévisions 2019 (+30 k€).

De la même façon le produit des impôts locaux augmente légèrement de budget à budget (+0,55% soit + 70 k€) avec une progression et une actualisation physique des bases.

Le chapitre 74 des <u>dotations et participations</u> est en baisse par rapport aux prévisions et aux réalisations de l'année dernière.

Libellé	Montant 2020
Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	1 050 000,00 €
Dotations de l'État versées en compensation d'exonérations de fiscalité	509 340,00 €
Participation de l'Etat et de la Métropole de Lyon pour les postes et les actions Contrat de ville	50 435,00 €
REFORME RYTHMES SCOLAIRES (ETAT : CAF)	28 400,00 €
CAF: Contrat Enfance Jeunesse, structures enfance, accueil périscolaire Guilloux, Mixcube	1 080 763,36 €
Subventions diverses : FCTVA, projet Nature, gendarmerie, animations commerciales, participation de l'Etat achat de masques	109 203,30 €
Contribution des communes pour les enfants extérieurs scolarisés à St Genis et diverses pour les écoles, participation de la Métropole pour l'utilisation des gymnases par les collèges	28 745,00 €
Dotations de l'Etat (recensement, titres sécurisés, frais assemblée électorale, cimetière)	37 176,00 €
TOTAL	2 894 062,66 €

Cette baisse globale s'explique essentiellement par une diminution des recettes versées par l'État de manière générale au titre de la Dotation globale de fonctionnement ou ciblée en raison des diminutions des activités partiellement financées (baisses des versements de la CAF du fait de la crise sanitaire qui a contraint la ville à fermer puis à redimensionner provisoirement les services publics proposés tout particulièrement en matière d'enseignement et de petite enfance).

Les <u>autres produits de gestion courante</u>, prévus au chapitre 75, sont globalement stables et comprennent essentiellement les loyers de la gendarmerie et les locations immobilières pour un total de 353 K€ qui intègre les mesures d'accompagnement économiques délibérées en mai 2020 à destination des acteurs économiques (annulation des redevances et loyers pour la période confinée ou pour le reste de l'année pour soutenir l'activité économique locale).

Les <u>remboursements de charges et de rémunérations</u> relatives au personnel absent progressent légèrement de budget à budget au vu des situations individuelles connues à ce jour.

La section de fonctionnement dégage un solde positif de 1,9 M€ composé des amortissements obligatoires des immobilisations achetées les années précédentes et de l'épargne de la collectivité (son reste à vivre) qui permet d'autofinancer les projets d'équipements de la section d'investissement.

II-2 Section d'investissement

Elle est équilibrée en dépenses et recettes pour un total de 10,3 M€. Les principaux postes vont être abordés successivement en examinant tout d'abord les dépenses. Elles comprennent des écritures patrimoniales comptables et ne donnent lieu à aucun virement. Elles sont neutres mais obligatoire pour 1,18 M€.

A- Les recettes d'investissement

Les <u>recettes d'investissement</u> se composent, outre le résultat (2,96 millions) et l'<u>autofinancement</u> dégagé par la section de fonctionnement (1,91 millions) des principales ressources suivantes :

	Budget	Budget
	précédent	2020
Cessions d'immobilisations (024)	58 000 €	10 000 €
FCTVA	330 000 €	300 000 €
TLE	20 000 €	20 000 €
Subventions d'équipement	254 841 €	89 018 €
Nouvel emprunt	0 €	0 €
Recettes d'investissement	662 841 €	419 018 €

Le *FCTVA* est une dotation de l'État qui compense partiellement les collectivités locales de la non récupération de la TVA. Elle est calculée par rapport aux travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. Pour mémoire, le taux de FCTVA actuel est de 16,404%. Cette recette liée aux investissements éligibles de l'année précédente va diminuer logiquement en 2019. Elle est évaluée à 300 K€ en 2019 contre 330 K€ en 2019 car les crédits consommés en investissement étaient inférieurs du fait du cycle d'investissement de la ville. Elle évoluera l'année prochaine et dans les années futures au vu des réalisations programmées et du cycle d'investissement de Saint-Genis-Laval.

La *Taxe d'aménagement*, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée à 20 K€ au vu du réalisé des années précédentes et des projets en cours. Le montant budgété est stable et correspond toujours au reversement d'un huitième du produit perçu par la Métropole de Lyon, qui dispose de la compétence pour l'élaboration, la révision du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat

Les *subventions d'équipement* prévues pour 89 K€ en 2020 comprennent principalement les subventions que l'État (vidéoprotection et CAF pour les projets petite enfance) ainsi que le fonds de concours de la Métropole de Lyon qui finance intégralement le projet Nature.

B- Les dépenses d'investissement

Ces dépenses comprennent des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) à hauteur de 7 millions d'euros ainsi que des dépenses financières c'est à dire le remboursement en capital de la dette qui ne peut être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire les recettes hors emprunt).

Les dépenses financières

Elles sont composées du <u>remboursement en capital des emprunts</u> qui est est évalué à 745 K€ pour les emprunts dits « classiques » et à 226 K€ pour les Crédits long terme renouvelable (CLTR) en application de la diminution annuelle du plafond.

La légère progression du remboursement en capital (+ 15 k€ de budget à budget) et de l'encours de dette résultent des emprunts qui ont été mobilisés par le passé.

La ville de Saint-Genis-Laval présente un stock total de dette à rembourser de 10,58 M€ (488€ par Saint-Genois) qui reste toujours inférieur à celui des communes comparables (1076€ par habitant). Cet endettement est proportionné aux capacités de remboursement et d'autofinancement actuelles et futures de la ville.

Les dépenses d'équipement

Il est possible de distinguer les dépenses qui sont effectuées et portées directement par la ville de celles qui sont financées en tout ou partie par le budget principal via le versement de subventions d'investissement et de fonds de concours.

Les subventions et les fonds de concours :

Ils sont principalement constitués par les dépenses présentées ci après.

Libellé	Montant 2020
METROPOLE DE LYON - FIC	78 000,00 €
METROPOLE DE LYON - REQUALIFICATION BAROLLES TRANCHE 2	114 000,00 €
GRAND LYON HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 14 RUE DES HALLES	45 000,00 €
ALLIADE - PROGRAMME LOGEMENTS 126-128 AVENUE CLEMENCEAU	15 000,00 €
LYON METROPOLE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 10 PLACE JABOULA'	
ASSOCIATION MUSICALE - INSTRUMENTS	1 500,00 €
CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE - INSTRUMENTS	1 500,00 €
PROGRAMME INTERET GENERAL LOYERS MAITRISES	5 000,00 €
ASPAL - TRAVAUX LOCAL	1 660,00 €
PLAN FACADES CENTRE VILLE	5 000,00 €
Total subventions d'équipement / fonds de concours	275 359,00 €

La subvention d'équipement versée au budget annexe La Mouche est en nette diminution par rapport aux années précédentes car les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la salle de spectacles sont terminés. Cette année, il s'agit essentiellement d'améliorer le service rendu aux usagers (mise en place d'un terminal de paiement par carte bancaire) et de répondre à des nouvelles normes de sécurité (matériel scénique de protection pour éviter la chute d'objets sur la scène).

Le solde du fonds de concours (114 K€) à verser à la Métropole de Lyon pour la dernière tranche de requalification des espaces extérieurs du quartier des Barolles (pour la restructuration qualitative avec une végétalisation accentuée et un éclairage public plus performant) a également été prévu.

Des subventions dites « logements » visent à permettre la réalisation de projets incluant des logements conventionnés ou à permettre des rénovations qualitatives du bâti actuel (notamment sur le plan thermique) des bâtiments pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire également les charges des locataires.

Les crédits permettront ainsi de se saisir des occasions qui pourraient se présenter en cours d'année. Elles feront l'objet de délibérations spécifiques et les dépenses seront ensuite intégralement déduites du prélèvement SRU (aucun coût pour la ville).

Les dépenses d'équipement effectuées directement par la ville :

<u>Le budget comprend 7M € de dépenses d'équipement qui comprennent les reports et des propositions nouvelles</u>

Les reports ont été évoqués lors du compte administratif. Les autres dépenses reportées sont constituées principalement par des engagements concernant la mise aux normes et la rénovation du patrimoine communal, l'amélioration et l'entretien des espaces et de l'éclairage public, le renforcement de la vidéoprotection, le renouvellement du parc automobile, l'acquisition de mobilier et de matériel électroménager,...

De nombreuses dépenses d'équipements (4,4M€) sont également budgétées pour l'exercice 2020.

Opération	Principaux investissements	BP 2020
Non-ventilés par opération	Étude patrimoniale des locaux centre ville Mobiliers et matériels divers pour les services à destination des acteurs de la ville (évènements, manifestations,) (entretien ménager, logistique, restauration scolaire) Participation Un Deux Toit / Photovoltaïques B612 Délimitation chemin rural du calvaire	254 k€
Subventions logements Conventionnés (SRU)	14 rue des Halles, 126-128 avenue Clémenceau, 10 place Jaboulay Projet Intérêt Général loyers maîtrisés	74 k€
Parc automobile	Remplacement de cinq véhicules à réformer Extension du parc de vélos électriques (acquisition de 5 vélos pour les ASVP et pour le service des sports).	165 k€
Informatique	Mises à jour diverses et serveurs Renforcement de la sécurité Renouvellement licences et matériels divers (tous secteurs)	292 k€
Électroménager	Matériel électroménagers divers sites	18 k€
Espaces Verts	Matériel / Plantations divers sites Renouvellement de la toiture végétalisée (gymnase équinoxe)	55 k€
Projet Nature	Étude réseau de sentiers (financé à 100% par la métropole) Gestion différenciée du plateau (financé à 100% par la métropole)	51 k€
Voirie Éclairage public	Fond d'initiative Communale (FIC) pour les travaux de proximité (enveloppe budgétaire doublée par la Métropole de Lyon), dissimulation de réseaux (Chazelle, Clémenceau, Darcieux), Rénovation éclairage public (rue et place des Collonges), Installation d'un point d'eau au fort de côte Lorette.	357 k€
Réserves foncières	Foncier / Préemptions commerciales diverses	480 k€
Vidéo protection	Renforcements / Réparations dispositif	95 k€
Hôtel de Ville	Rénovation toiture Hôtel de Ville Nettoyage et traitement local archives Mobiliers divers secteurs	120 k€
Tous bâtiments	Travaux tous sites, notamment: - d'urgence, de sécurité et de mise aux normes, - démolition d'une villa en vue de réaliser l'îlot Guilloux, - pose transmetteurs alarmes intrusion, - installation défibrillateurs, - d'optimisation et de mise aux normes des chaufferies.	349 k€
Ad'AP et accessibilité	Restaurant Frantz, Pom Cerises, Le Colombier et gymnase Guilloux Aménagement et matériel	66 k€
Patrimoine	Rénovation église (carillon, murs et diagnostic charpente) Rénovation Villa Chapuis (verrière, stores et électricité) Toiture Chapelle Beaunant (enjeu patrimonial)	89 k€
Groupes scolaires	Rénovation toitures Frantz, Guilloux et Mouton Rénovation chaudière Mouton Rafraîchissement salle polyvalente Mouton Travaux et rénovation divers sites	739 k €
Équipements sportifs	Rénovation sol gymnase Mouton Ravalement façades gymnase d'Aubarède Rénovation plafonds vestiaires foot stade Beauregard Construction nouveau parcours de santé Fort de Cote Lorette Acquisition tondeuse autoportée Travaux et rénovation divers sites	566 k€
Structures jeunesse	Étude et honoraires du maître d'oeuvre pour requalification du Centre Social et Culturel des Barolles Rénovation des sanitaires du batiment du haut du CLESG	269 k €
B612	Rafraîchissement ou ventilation de l'open space et de l'espace de travail Acquistion de matériel divers et pose d'une nouvelle rampe pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite	33 k€
Structures enfance	Réfection cour Sucre d'Orge Rénovation divers sites (sols souples, biberonnerie, cuisine)	153 k€
	1	

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents utiles afin d'obtenir une subvention totale ou partielle pour les projets et les dépenses prévus au sein des budgets principal et annexe;
- ADOPTER chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2020 en équilibre :

Budget Principal

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 20 708 439,19 €. La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 10 300 478,24 €.

Budget annexe La Mouche

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 669 459,06 €. La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 65 847,17 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise BÉRARD, Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, Monsieur Guougueni n'ayant pas pris part au vote.

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE - Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON

Liste des élus avant voté CONTRE

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.